

# Programme des Nations Unies pour le Développement



## DEMANDE DE PRIX (RFQ)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 18/05/2018
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ/MRT/010/2018

Cher Monsieur,

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Mauritanie vous demande de bien vouloir soumettre votre offre de prix au titre des achats du matériel informatique tel que décrit en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Cette RFQ est disponible sur les sites suivants :

- UNDP Procurement: <http://procurement-notice.undp.org/>
- Le PNUD en Mauritanie : <http://www.mr.undp.org/>
- SNU en Mauritanie : [www.un.mr](http://www.un.mr)

Les soumissions peuvent être déposées au plus tard le **28 mai 2018 à 17h** au bureau du PNUD à Nouakchott ou envoyées par DHL, à l'adresse suivante :

**A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Mauritanie, 203, rue 42-133, Ilot K Lots 159-161, Route de la Corniche, B.P. 620 Nouakchott – Mauritanie**  
**Tél : (222) 45 25 24 09 - Fax : (222) 45 25 26 16**  
avec la mention suivante:

**«NE PAS OUVRIR»**  
**« RFQ/MRT/010/2018 - Matériel informatique. )»**

**Les soumissionnaires intéressés doivent obligatoirement soumettre les documents/informations requises dans la RFQ.**

Les offres de prix soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser 05 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à 03 envois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Il vous appartient de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format PDF et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veillez lier ceci au barème de prix)</i>	<input type="checkbox"/> FCA <input type="checkbox"/> CPT <input type="checkbox"/> CIP <input checked="" type="checkbox"/> DAP <input type="checkbox"/> Autre <i>[veillez préciser]</i>
Le dédouanement <sup>1</sup> , si nécessaire, sera à la charge :	<input checked="" type="checkbox"/> du PNUD <input type="checkbox"/> du fournisseur/de l'offrant <input type="checkbox"/> du transitaire
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	<b>PNUD-Mauritanie</b> <b>161, Route de la Corniche, B.P. 620 Nouakchott – Mauritanie</b> <b>Tél : (222) 45 25 24 09 - Fax : (222) 45 25 26 16</b>
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant <sup>2</sup>	N/A
Distribution des documents de transport <i>(en cas d'utilisation d'un transitaire)</i>	N/A
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	Livraison dans les meilleurs délais (Délai de livraison à proposer par le fournisseur).
Calendrier de livraison	<input checked="" type="checkbox"/> Non requis
Exigences en matière de conditionnement	N/A
Mode de transport	<input type="checkbox"/> AERIEN <input checked="" type="checkbox"/> TERRESTRE
	<input type="checkbox"/> MARITIME <input type="checkbox"/> AUTRE <i>[veillez préciser]</i>
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix <sup>3</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis <input checked="" type="checkbox"/> Euro <input checked="" type="checkbox"/> Devise locale : Ouguiyas <i>[pour les fournisseurs locaux exclusivement]</i>
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>4</sup>	<input type="checkbox"/> Doit inclure la TVA et autres impôts indirects applicables <input checked="" type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables

<sup>1</sup> Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

<sup>2</sup> Dépend des INCOTERMS. La suggestion visant à utiliser un service de messagerie privilégié par le PNUD n'est motivée que par la connaissance des procédures et des exigences en matière de documents qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement.

<sup>3</sup> Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

<sup>4</sup> Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

Services après-vente requis	<input type="checkbox"/> Garantie de la qualité des équipements <input type="checkbox"/> Fourniture d'une unité de substitution en cas de défaillance dans la qualité <input type="checkbox"/> Le soumissionnaire devra garantir un service après-vente pour les équipements informatiques ; <input type="checkbox"/> Une garantie de minimum 1 an à prévoir
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b><u>28 mai 2018 à 17h</u></b> (heure de Nouakchott)
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Anglais <input checked="" type="checkbox"/> Français
Documents à fournir	<input checked="" type="checkbox"/> <u>le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent du soumissionnaire</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>au moins deux preuves de livraison de produits similaires (bons de commande/ contrat/ attestation de bonne fin d'exécution pour la fourniture d'équipements divers</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Les fiches techniques, catalogues et/ou photos des équipements proposés</u> <input type="checkbox"/> les preuves de certification Norme qualité, Norme Environnement (ISO, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> <u>une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>le formulaire de soumission de l'offre fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées ;</u> <input checked="" type="checkbox"/> la copie paraphée des spécifications des biens requis (annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/> la copie paraphée Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3).
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 60 jours <input type="checkbox"/> 90 jours <input checked="" type="checkbox"/> 120 jours <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdites <input type="checkbox"/> Autorisées [veuillez énoncer les conditions applicables aux offres de prix partielles et assurez-vous que les exigences sont dûment indiquées pour autoriser les offres de prix partielles (par ex. dans les lots, etc.)]

Conditions de paiement <sup>5</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% dès livraison complète des biens conformes <input type="checkbox"/> Autres [Livraison sur site et installation]
Indemnité forfaitaire	N/A
Critères d'évaluation [cochez en tant que de besoin]	<input checked="" type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas <sup>6</sup> <input type="checkbox"/> Exhaustivité des services après-vente <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat [il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés] <input checked="" type="checkbox"/> Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court <sup>7</sup> <input checked="" type="checkbox"/> Autres [Complétude du dossier (Document)]
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input checked="" type="checkbox"/> Un seul et unique fournisseur <input type="checkbox"/> Un ou plusieurs fournisseurs, en fonction des facteurs suivants : (disponibilité du produit, meilleur délai de livraison proposé, meilleur rapport qualité/prix)
Type de contrat devant être signé	<input checked="" type="checkbox"/> Bon de commande <input type="checkbox"/> Contrat de longue durée <sup>8</sup> (si un CLD doit être signé, indiquez le document correspondant à l'engagement du fournisseur. Par ex., le BC, etc.) <input type="checkbox"/> Autre(s) type(s) de contrat(s) [veuillez préciser]
Conditions de versement du paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ <sup>9</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Spécifications techniques requises (annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat

<sup>5</sup> Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

<sup>6</sup> Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

<sup>7</sup> Ceci doit être utilisé pour les besoins assortis de délais impératifs et/ou urgents (par ex., les urgences d'après crise, les élections, etc.).

<sup>8</sup> Durée minimum d'un (1) an pouvant être prolongée dans la limite de trois (3) ans sous réserve d'une évaluation satisfaisante des résultats.

<sup>9</sup> Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)<sup>10</sup>

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à l'Unité procurement à l'adresse : [infos.procure.mr@undp.org](mailto:infos.procure.mr@undp.org)

Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veuillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml>.

<sup>10</sup> La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

  
**Léon Badibanga**  
**Représentant Résident Adjoint/Opérations**

**Annexe 1**  
**Spécifications techniques**

Matériels	Spécifications	Qnté
<p><b>NAS : Synology</b></p> <p>Modèle : DS3615XS Diskstation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPU : Intel Core i3-4130 Double cœur 3,4GHz</li> <li>- Moteur de chiffrement matériel : Oui (AES-NI)</li> <li>- Virgule flottante : Oui</li> <li>- Mémoire RAM ECC DDR3 4 Go (extensible jusqu'à 32 Go)</li> <li>- HDD/SSD interne : 12 X 3,5" ou 2,5" SATA(III) / SATA(II)</li> <li>- Capacité brute interne maximale : 72 To (12 X HDD de 6 To)</li> <li>- Ports externes : 2 x ports USB 3.0, 2 x ports d'expansion</li> <li>- LAN : Gigabit X 4 (avec 1 X fente PCIe pour prendre en charge la carte d'interface réseau de haute performance)</li> <li>- Wake on LAN/WAN: Oui</li> <li>- Prise en charge sans fil (dongle) : Oui</li> <li>- Dimensions L x W x H (27 x 34 x 30 cm)</li> <li>- Poids 11.8 kg</li> <li>- Chargement à chaud</li> <li>- Tension secteur CA d'entrée 100V à 240V CA</li> <li>- Fréquence d'alimentation 50 / 60 Hz, phase unique</li> <li>- Température de fonctionnement De 5°C à 35°C</li> <li>- Couleur : Noir</li> </ul>	1
<p><b>NAS : Synology</b></p> <p>Modèle : DX1215</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplacement pour 12 disques durs Serial ATA 6Gb/s(SATA3) 3,5"/2,5"</li> <li>- Liaison avec Disk Station par port eSATA 6Go/sec (SATAII), eSATA6Gb/s</li> <li>- Capacité brute interne max : 144 TB (12 TB drive x 12) (La capacité peut varier en fonction du type de RAID)</li> <li>- RAID supporté : oui</li> <li>- Modes RAID supportés : 0,1</li> <li>- Disques durs échangeables à chaud</li> <li>- Dissipation de la chaleur via 2 ventilateurs de 120 mm</li> <li>- Récupération d'alimentation synchronisée avec le Disk Station connecté</li> <li>- Dimensions L x W x H (27 x 34 x 30 cm)</li> <li>- Poids 9.02 kg</li> <li>- Couleur : Noir</li> </ul>	1
<p>Disque Dur Interne</p>	<p>WD Red Pro WD6001FFWX - Disque dur - 6 To - interne - 3.5" - SATA 6Gb/s - 7200 tours/min - mémoire tampon : 128 Mo</p>	2
<p>Disque Dur Externe</p>	<p>WD My Book Desktop External Hard Drive - 8TB - USB 3.0 - WDBBGB0080HBK</p>	11
<p>GPS Pentax Optio WG-2</p>	<p>Pentax Capteur CMOS 16 Mpx, 1/2,3", 56 Mpx/cm</p> <p>Objectif 5x 28-140 mm f/3.5 -5.5</p> <p>Stabilisation non</p> <p>Viseur NA</p> <p>Ecran 7 cm, non TN, 460000 points, 16/9, non tactile</p> <p>Sensibilité (plage ISO) 125 - 6400 ISO ext. 23 mm</p> <p>Mode vidéo 1920 x 1080 pixels, 30 i/s, Mono</p> <p>Mémoire interne 88 Mo</p> <p>Support Externe SDHC SDXC</p> <p>Connexions USB AV HDMI GPS</p> <p>Alimentation D-LI92 (3.5Wh)</p> <p>Étanche oui, 12 m</p>	12

	<p>Résistant au choc oui, 1.5 m Dimensions / Poids 62000 x 128000 x 30000 mm / 192g</p>	
Tablette durcie « Getac F 110 »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- G4</li> <li>- Windows 10 pro</li> <li>- <b>Processeur:</b> Intel® Core™ i7 technologie Processeur Intel® Core i7-7500U 2,7 GHz, Max. 3,5 GHz avec technologie Intel® Turbo Boost Intel® Smart Cache 4 Mo</li> <li>- <b>Contrôleur VGA :</b> Intel® HD Graphics 620</li> <li>- <b>Ecran :</b> LCD IPS TFT 11,6" HD (1366 x 768) Affichage 800 cd/m<sup>2</sup> LumiBond® avec technologie Getac lisible au soleil Ecran capacitif tactile multipoints</li> <li>- <b>Stockage et mémoire :</b> DDR4 4 Go extensible à 16 Go OPAL 2.0 SSD 128 Go / 256 Go / 512 Go</li> <li>- <b>Clavier :</b> 6 boutons de tablette (Windows, Marche, Bouton de fonction, Capture caméra/ Déclencheur lecteur de codes-barres, Augmentation du volume, Diminution du volume)</li> <li>- <b>Périphérique de pointage :</b> Écran tactile <ul style="list-style-type: none"> <li>- Écran capacitif tactile multipoints</li> <li>- Écran tactile double mode optionnel (tactile multipoints et tablette graphique)</li> </ul> </li> <li>- <b>Slot d'exécution :</b> Lecteur de code-barres imageur 1D/2D en option, ou port série ou Ethernet, ou MicroSD ou 2ème port USB 2.0, ou Port série + Ethernet</li> <li>- <b>Interface E/S :</b> Web Cam FHD x 1 ou Caméra d'authentification faciale Windows Hello en option (orientée vers l'avant) x 1 Caméra arrière de 8M pixels à mise au point automatique x 1 Combo sortie casque / entrée micro Prise d'alimentation CC x 1 USB 3.0 (9 broches) x 1 Connecteur de station d'accueil (24 broches) x 1 HDMI x 1 Intercommunication d'antenne RF optionnelle pour GPS, WLAN et WWAN</li> <li>- <b>Interface de communication :</b> Ethernet 10/100/1000 base-T optionnel<sup>i</sup> (occupe la fente d'extension) Intel® Dual Band Wireless-AC 8260, 802.11ac Bluetooth (v4.2)<sup>ii</sup> Dedicated GPS optionnel Haut débit mobile 4G LTE optionnel</li> <li>- <b>Logiciel :</b> Getac Utility (Gestionnaire d'alimentation inclus) Getac Camera Getac Geolocation Getac Barcode Reader Adobe® Reader® Facultatif Absolve DDS® Persistance</li> <li>- <b>Alimentation :</b> Adaptateur CA (65W, 100-240VCA, 50 / 60Hz) Batterie intelligente Li-Ion (11.4V, 2160mAh) x 2 (jusqu'à 12 heures d'autonomie)<sup>v</sup> Technologie de batteries permutables LifeSupport™</li> <li>- <b>Dimensions (LxPxH)&amp;poids :</b> 314 x 207 x 24.5 mm, 1,39 kg<sup>vi</sup></li> <li>- <b>Fonctionnalité/robustesse :</b> Certification MIL-STD-810G et certification IP65 Certification MIL-STD-461G<sup>vii</sup> ANSI/ISA 12.12.01 optionnelle Résistance aux vibrations &amp; aux chutes Certification e-Mark pour une utilisation dans un véhicule</li> </ul>	12

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Spécifications environnementales</b> : Température<sup>viii</sup> :</li> <li>- Fonctionnement : de -21°C à 60°C</li> <li>- Stockage : -51°C à 71°C</li> <li>Humidité :</li> <li>- 95% RH, sans condensation</li> </ul>	
Logiciel	ARC GIS 10.5	2
	ERDAS IMAGINE 2016 (64 bits)	2

**Léon Badibanga**  
**Représentant Résident Adjoint/Opérations**

## Annexe 2

### **FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR<sup>11</sup>** (Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur<sup>12</sup>)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **RFQ/MRT/010/2018** :

**TABLEAU 1-a : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences**

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire (en chiffres)	Prix unitaire (en lettres)	Prix total par article (en chiffres)
	<b>Prix totaux des biens<sup>13</sup></b>					
	Ajoutez : coût de transport des matériels aux bénéficiaires					
	Ajoutez : coût de l'assurance					
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)					
	<b>Offre de prix finale, totale et globale</b>					

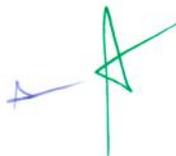
**TABLEAU 2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes**

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Conformité aux spécifications			
Conformité à la Validité de l'offre de 120 jours			
Acceptation de la totalité des conditions générales du PNUD reprises en Annexe 4			
<b>L'Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC) par le soumissionnaire est un critère d'attribution du marché. Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la</b>			

<sup>11</sup> Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

<sup>12</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

<sup>13</sup> La tarification des biens doit correspondre aux INCOTERMS indiqués dans la RFQ.



<p><b>nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.</b></p> <p>Suivre le lien ci-après pour les conditions générales :</p> <p><a href="http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html">http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</a></p>			
Garantie minimum d'un an (1an)			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

**Léon Badibanga**  
**Représentant Résident Adjoint/Opérations**

## Annexe 3

### Conditions générales

#### 1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

#### 2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

#### 3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

#### 4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

#### 5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

#### 6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de

défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

## **7. INSPECTION**

- 7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.
- 7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

## **8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

## **9. DROITS DU PNUD**

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 Acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 Refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 Résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **10. LIVRAISON TARDIVE**

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

## **11. CESSION ET INSOLVABILITE**

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

## **12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

## **13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

#### **14. TRAVAIL DES ENFANTS**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### **15. MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### **16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

#### **17. PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

#### **18. EXPLOITATION SEXUELLE**

**18.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées

d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

- 18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

#### **19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

#### **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.